



QUANTITÉS D'HYDROCARBURES DONNANT LIEU À CONTRIBUTION REÇUES AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2020

(telles que notifiées au 31 décembre 2021)

INTRODUCTION

La Convention de 1992 portant création du Fonds et le Protocole portant création du Fonds complémentaire exigent que tous les États Membres communiquent chaque année à l'Administrateur des FIPOL le nom et l'adresse de toute personne (c'est-à-dire société ou entité) relevant de cet État qui est tenue de verser des contributions au Fonds de 1992 et/ou au Fonds complémentaire, ainsi que la quantité d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçue par chacune de ces personnes au cours de l'année précédente. Conformément aux Règlements intérieurs des FIPOL, les rapports doivent être soumis au plus tard le 30 avril de chaque année. Les États Membres dans lesquels nul n'est tenu de verser des contributions au Fonds de 1992 et/ou au Fonds complémentaire doivent en informer l'Administrateur. Le Secrétariat des FIPOL encourage tous les États Membres à créer un compte sur le système de soumission des rapports en ligne (ORS, selon son sigle anglais) afin de transmettre les informations relatives aux quantités d'hydrocarbures reçues par le biais de ce système, qui leur permet également d'accéder aux coordonnées des contribuables et aux données sur les hydrocarbures communiquées antérieurement pour leur État. L'ORS est disponible sur : <https://oilreporting.iopcfunds.org/>.

FONDS DE 1992

Les quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues au cours de l'année civile 2020 sur le territoire des États qui étaient membres du Fonds de 1992 au 31 décembre 2021 (dont la notification devait s'effectuer au plus tard le 30 avril 2021 et telles que notifiées au 31 décembre 2021) sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2020 (en tonnes)	Pourcentage du total
Inde	203 779 950	15,30 %
Japon	152 509 343	11,45 %
République de Corée	137 006 834	10,29 %
Pays-Bas (Royaume des Pays-Bas) ^{<1>}	98 276 422	7,38 %
Italie	92 558 220	6,95 %
Singapour	78 901 008	5,92 %
Espagne	60 261 920	4,52 %
Thaïlande	46 278 921	3,47 %

<1> Les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Saint-Martin sont des partenaires autonomes au sein du Royaume des Pays-Bas, un statut qui les oblige à soumettre un rapport relatif aux hydrocarbures donnant lieu à contribution directement au Fonds de 1992. Le Fonds complémentaire n'a pas été élargi à Aruba, Curaçao et Saint-Martin.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2020 (en tonnes)	Pourcentage du total
Royaume-Uni	43 403 585	3,26 %
Canada	43 342 819	3,25 %
France	36 360 115	2,73 %
Turquie	31 160 472	2,34 %
Grèce	27 240 087	2,05 %
Allemagne	23 976 357	1,80 %
Émirats arabes unis	23 851 152	1,79 %
Suède	22 060 398	1,66 %
Malaisie	20 272 046	1,52 %
Australie	16 200 403	1,22 %
Afrique du Sud	13 834 522	1,04 %
Israël	13 203 576	0,99 %
Finlande	11 696 377	0,88 %
Portugal	11 215 139	0,84 %
Pologne	10 508 565	0,79 %
Iran (République islamique d')	9 915 187	0,74 %
Norvège	8 722 824	0,65 %
Brunéi Darussalam	8 113 420	0,61 %
Lituanie	7 851 275	0,59 %
Croatie	6 610 370	0,50 %
Danemark	6 570 140	0,49 %
Bahamas	5 732 634	0,43 %
Chine ^{<2>}	5 536 106	0,42 %
Philippines	5 507 121	0,41 %
Argentine	5 364 372	0,40 %
Bulgarie	4 858 291	0,36 %
Nouvelle-Zélande	3 987 735	0,30 %
Sainte-Lucie	3 213 886	0,24 %
Belgique	2 887 103	0,22 %
Irlande	2 820 039	0,21 %
Côte d'Ivoire	2 723 774	0,20 %
Estonie	2 369 659	0,18 %
Angola	2 160 119	0,16 %
Sri Lanka	2 019 619	0,15 %
Uruguay	1 951 770	0,15 %
Équateur	1 744 402	0,13 %
Malte	1 608 011	0,12 %
Jamaïque	1 556 617	0,12 %
Mexique	1 532 177	0,12 %
Tunisie	1 282 630	0,10 %
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 244 786	0,09 %
Qatar	949 944	0,07 %
Colombie	876 615	0,07 %
Ghana	749 782	0,06 %

^{<2>} La Convention de 1992 portant création du Fonds s'applique uniquement à la Région administrative spéciale de Hong Kong.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2020 (en tonnes)	Pourcentage du total
Nicaragua	661 162	0,05 %
Maroc	658 960	0,05 %
Maurice	646 061	0,05 %
Chypre	585 826	0,04 %
Aruba (Royaume des Pays-Bas) ^{<1>}	209 332	0,02 %
Guyana	174 711	0,01 %
Antigua-et-Barbuda	163 428	0,01 %
Barbade	159 671	0,01 %
Madagascar	153 954	0,01 %
République Unie de Tanzanie	150 224	0,01 %
Total	1 331 921 968	

Les 38 États Membres suivants n'ont pas reçu d'hydrocarbures donnant lieu à contribution en 2020 :

Algérie	Hongrie	Monténégro	Seychelles
Bénin	Îles Cook	Mozambique	Sierra Leone
Cabo Verde	Îles Marshall	Namibie	Slovaquie
Cambodge	Islande	Nigéria	Slovénie
Congo	Kenya	Nioué	Suisse
Fédération de Russie	Kiribati	Oman	Tonga
Gabon	Lituanie	Palaos	Tuvalu
Gambie	Luxembourg	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Vanuatu
Géorgie	Maldives	Samoa	
Grenade	Monaco	Serbie	

NON-SOUMISSION DES RAPPORTS SUR LES HYDROCARBURES

Au 31 décembre 2021, les États Membres du Fonds de 1992 suivants n'avaient pas soumis de rapports sur les hydrocarbures pour l'année civile 2020 :

États Membres n'ayant pas soumis de rapports pour l'année civile 2020

Albanie	Dominique	République arabe syrienne
Bahreïn	Fidji	République dominicaine
Belize	Guinée	Saint-Kitts-et-Nevis
Cameroun	Libéria	Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas)
Comores	Mauritanie	Sénégal
Curaçao (Royaume des Pays-Bas) ^{<1>}	Nauru	Trinité-et-Tobago
Djibouti	Panama	Venezuela (République bolivarienne du)

Au 31 décembre 2021, les États Membres du Fonds de 1992 suivants n'avaient pas soumis de rapports sur les hydrocarbures pour les années antérieures à l'année civile 2020 :

État Membre	Années pour lesquelles aucun rapport n'a été soumis
République dominicaine	1999-2019
Sainte-Lucie	2004-2013
République arabe syrienne	2009-2019
Albanie	2013-2019

État Membre	Années pour lesquelles aucun rapport n'a été soumis
Mauritanie	2016-2019
Djibouti	2017-2019
Bahreïn	2018-2019
Guinée	2018-2019
Belize	2019
Libéria	2019
Oman	2018
Panama	2019
Sénégal	2019
Gambie	2019
Venezuela (République bolivarienne du)	2019

FONDS COMPLÉMENTAIRE

Les quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues au cours de l'année civile 2020 (telles que notifiées au 31 décembre 2021) sur le territoire des États qui étaient membres du Fonds complémentaire au 31 décembre 2021 sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2020 (en tonnes)	Pourcentage du total
Japon	152 509 343	17,58 %
République de Corée	137 006 834	15,79 %
Pays-Bas (Royaume des Pays-Bas)	98 276 422	11,33 %
Italie	92 558 220	10,67 %
Espagne	60 261 920	6,95 %
Royaume-Uni	43 403 585	5,00 %
Canada	43 342 819	5,00 %
France	36 360 115	4,19 %
Turquie	31 160 472	3,59 %
Grèce	27 240 087	3,14 %
Allemagne	23 976 357	2,76 %
Suède	22 060 398	2,54 %
Australie	16 200 403	1,87 %
Finlande	11 696 377	1,35 %
Portugal	11 215 139	1,29 %
Pologne	10 508 565	1,21 %
Norvège	8 722 824	1,01 %
Lituanie	7 851 275	0,90 %
Croatie	6 610 370	0,76 %
Danemark	6 570 140	0,76 %
Nouvelle-Zélande	3 987 735	0,46 %
Belgique	2 887 103	0,33 %
Irlande	2 820 039	0,33 %
Estonie	2 369 659	0,27 %

État Membre	Quantités d'hydrocarbures donnant lieu à contribution reçues en 2020 (en tonnes)	Pourcentage du total
Barbade ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Congo ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Hongrie ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Lettonie ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Monténégro ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Maroc ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Slovaquie ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Slovénie ^{<3>}	1 000 000	0,12 %
Total	867 596 201	

^{<3>} Aux fins des contributions au Fonds complémentaire, on considère qu'un total de 1 million de tonnes a été reçu dans chaque État.